

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 11/07/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110701-53922-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION YVELINES INSERTION EMPLOI (YIE) POUR L'ANNÉE 2011

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. PHILIPPE BRILLAULT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 22 décembre 2005, portant adhésion du Département des Yvelines à l'association Yvelines Insertion Emploi (YIE) ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, article 17 ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juin 2011 approuvant le Programme Départemental d'Insertion ;

Vu le budget prévisionnel 2011 de l'association YIE ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à l'association Yvelines Insertion Emploi (YIE), sise à Versailles, une subvention de fonctionnement pour 2011 à hauteur de 100 000 euros dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant à signer cette convention.

Précise que le versement de cette subvention de fonctionnement s'effectuera à hauteur de 50% à la signature de la convention et le solde de 50% à la fin de l'action sur présentation d'un bilan financier, d'un rapport d'activité et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs mentionnés dans la convention.

Les crédits correspondants, d'un montant de 100 000 euros, sont et seront inscrits au chapitre 015 article 6574 du budget départemental, exercices 2011 et suivants.